bureau des professeur

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

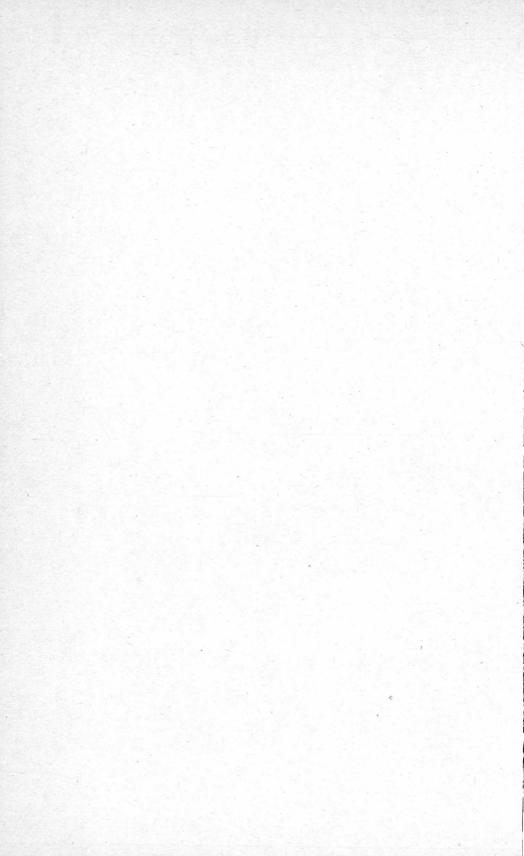
ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1983

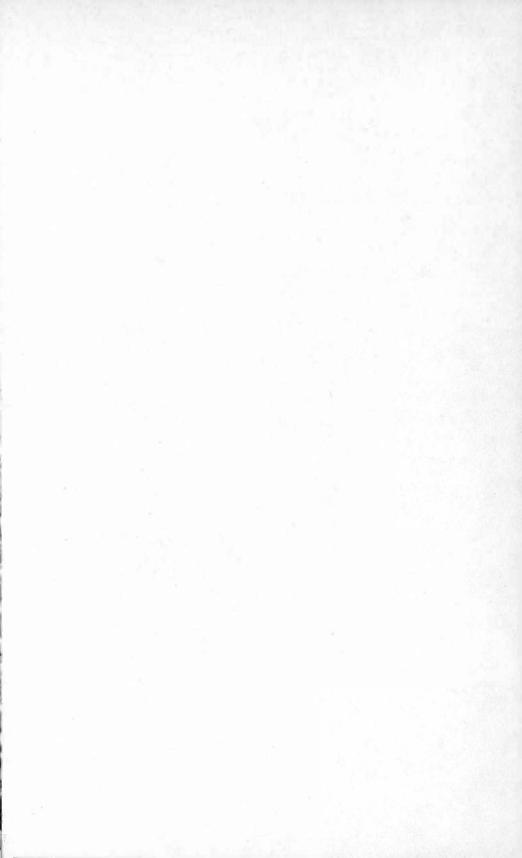
POUR OBTENIR

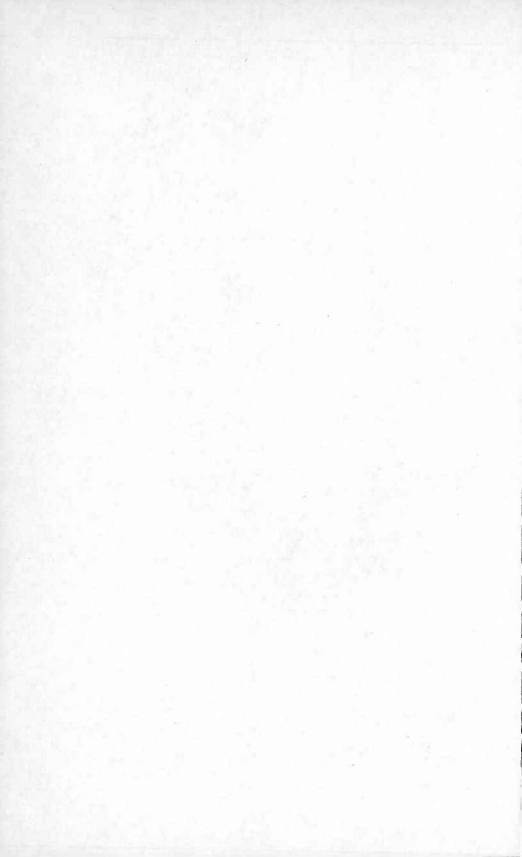
LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

Ces thèses seront soutenues les lundi 7 mars 1983 et jours suivants

> PARIS ECOLE DES CHARTES Rue de la Sorbonne, 19 1983





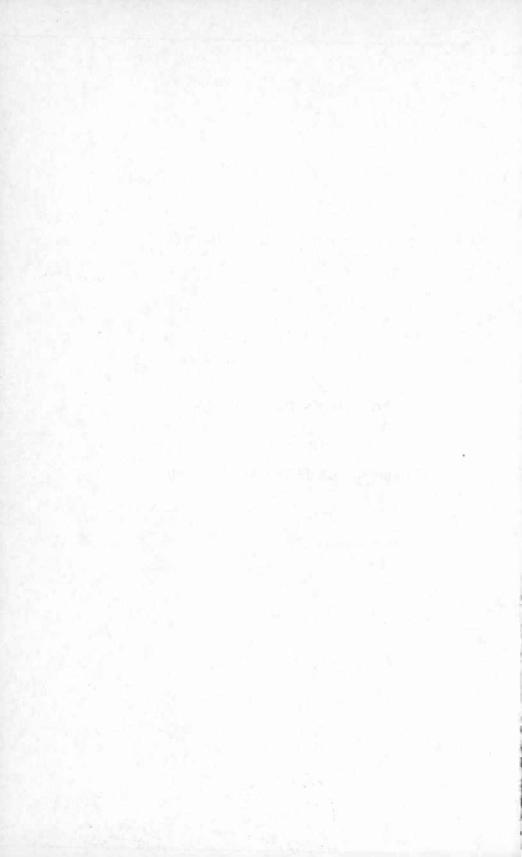


ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1983



ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

POSITIONS DES THÈSES

SOUTENUES PAR LES

ELEVES DE LA PROMOTION DE 1983

POUR OBTENIR

LE DIPLÔME D'ARCHIVISTE PALEOGRAPHE

Ces thèses seront soutenues les lundi 7 mars 1983 et jours suivants

PARIS ECOLE DES CHARTES Rue de la Sorbonne, 19

1983



3°Q6 27785

JURY DES EXAMENS DE L'ÉCOLE

Membres du Conseil de perfectionnement: MM. F. LECOY, président, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — J.-J. PAYAN, directeur général des Enseignements supérieurs et de la Recherche. — J. FAVIER, directeur général des Archives de France. — D. VARLOOT, directeur des Bibliothèques, des Musées et de l'Information scientifique et technique au ministère de l'Éducation nationale. — A. GOURDON, administrateur général de la Bibliothèque nationale. — J. MONFRIN, directeur de l'École, professeur de Philologie romane. — P. OURLIAC, A. CHASTEL, F. SALET, B. GUENÉE, délégués de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — E. TAILLEMITE, inspecteur général des Archives. — L. DESGRAVES, inspecteur général des Bibliothèques. — J. FONTAINE, professeur à l'Université de Paris IV.

Professeurs: MM. R.-H. BAUTIER, professeur de Sources d'archives et documents diplomatiques du Moyen Âge. — H.-J. MARTIN, professeur de Bibliographie et Histoire du Livre. — E. POULLE, professeur de Paléographie. — J. THIRION, professeur d'Archéologie. — B. BARBICHE, professeur d'Histoire des institutions et Sources d'archives de l'époque moderne. — B. DELMAS, professeur d'Archivistique contemporaine. — Mme P. BOURGAIN, professeur d'Histoire et tradition manuscrite des textes littéraires. — M. G. GIORDANENGO, professeur d'Histoire du droit privé.

Membres adjoints pour l'examen des thèses de la présente année: MM. M. ANTOINE, professeur à l'Université de Caen. — Y.-M. BERCÉ, professeur à l'Université de Reims. — F. CARON, professeur à l'Université de Paris IV. — A. CORVISIER, professeur à l'Université de Paris IV. — R. FOSSIER, professeur à l'Université de Paris I. — Mme G. HASENOHR, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique. — MM. F. LESURE, conservateur en chef du département de la musique à la Bibliothèque nationale. — J. MEYER, professeur à l'Université de Paris IV. — C. NORDMANN, professeur à l'Université de Lille III. — D. ROCHE, professeur à l'Université de Paris I. — A. VAUCHEZ, professeur à l'Université de Rouen. — W. VODOFF, directeur d'études à la IVe section de l'École pratique des hautes études.

Secrétaire: Mlle M.-C. HUBERT, maître-assistant à l'École.

MEMBRES DU JURY DÉSIGNES POUR L'EXAMEN DES THÈSES

Auteurs des thèses		Examinateurs	
M. L. Bernard de Courville	им.	BARBICHE et GIORDANENGO	
Mme G. Bouchet-Brun		DELMAS et CARON	
M. G. Brunel		BAUTIER et FOSSIER	
M. O. Caudron		OURLIAC, Mme HASENOHR et M. VAUCHEZ	
Mlle MA. Chabin	им.	POULLE et VODOFF	
M. G. Cuer		BARBICHE et BERCÉ	
Mlle I. Delabruyere		OURLIAC et BAUTIER	
M. T. Delcourt		LECOY et MONFRIN	
Mlle C. Deleau		TAILLEMITE et ANTOINE	
Mme A. Gielen-Tisserand		MARTIN, BERCÉ et NORDMANN	
Mlle N. Gouillart		DELMAS, LESURE et Mlle HUBERT	
M. JÉ. Iung	иM.	BARBICHE et CORVISIER	
M. L. Le Roc'h-Morgère		TAILLEMITE et MEYER	
M. J. Luquet		DELMAS et CARON	
Mme A. Magnaudet-Barthe		MARTIN et Mme BOURGAIN	

MM. MARTIN et ROCHE

Mlle A. Paul

14 décembre 1982

Les positions des thèses sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs. Depuis 1961, les thèses dactylographiées de l'École nationale des chartes sont obligatoirement déposées à l'École par leurs auteurs. Elles sont conservées aux Archives nationales dans la sous-série AB XXVIII. Leur communication est subordonnée à une double autorisation : celle de l'auteur de la thèse et celle du directeur de l'École.